



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 24 janvier 2019, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum, sous la présidence du maire, monsieur Donald Perron :

Les conseillers (ères) : Monsieur Réal Émond
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réjean Tremblay
Madame Julie Brisson
Monsieur Serge Dion

Était absente : Madame Marie-Claude Boudreault

Assiste également à cette séance :
Chantale Otis, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 156 du *Code municipal du Québec* stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le mardi, 22 janvier 2019, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire du 24 janvier 2019 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19 :04 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du budget de l'exercice financier 2019
- 4.0 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019/2020/2021
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-01-3413**

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation transmis le 22 janvier 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019.

ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans le *Code municipal du Québec*,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal prévoit un équilibre budgétaire au niveau des revenus et des dépenses le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Ventilation des revenus par source	2018	2019
Taxes foncières (valeur foncière, spéciale, services)	1 214 886\$	1 251 128\$
Nouveau financement en 2018 du règlement de 2012 solde à financer		
↳ Paiement tenant lieu de taxes	19 000\$	19 030\$
↳ Services rendus	513 400\$	356 038\$
↳ Imputation des droits	5 600\$	6 300\$
↳ Intérêts	48 000\$	51 000\$
↳ Transferts conditionnels et inconditionnels (subventions)	522 605\$	501 072\$
↳ Autres revenus	800\$	10 800\$
TOTAL	2 324 291\$	2 195 368\$

Ventilation des dépenses par secteur	2018	2019
Administration générale (Incluent augmentation de 10 000\$ évaluation MRC, réparation grange et illumination de l'église)	470 781\$	490 081\$
Sécurité publique	159 709\$	145 278\$
Transport (inclus travaux MTQ en 2019 200 000\$)	930 165\$	800 588\$
Hygiène du milieu	264 987\$	270 088\$
Santé et bien-être	5 500\$	5 000\$
Aménagement, urbanisme et développement (Ajout Maison du terroir et des Arts)	128 926\$	141 795\$
Loisirs et culture (Ajout des activités Loisirs (quilles))	222 125\$	237 272\$
Frais de financement	142 098\$	105 266\$
TOTAL DES DÉPENSES	2 324 291\$	2 195 368\$



RÉSOLUTION
19-01-3414
N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
19-01-3415

RÉSOLUTION
19-01-3416

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(A noter que M. Serge Dion a quitté la salle avant le vote)

QUE le budget de l'année financière 2019 soit accepté tel que présenté ci-dessus et que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents afférents.

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019/2020/2021

M. Serge Dion réintègre l'assemblée

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit adopter chaque année le Programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois années financières subséquentes (PTI) suivant l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Programme triennal des dépenses en immobilisations 2019/2020/2021 soit et est, par les présentes, adopté tel que présenté ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents afférents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 35, Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare la séance levée à 19 h 40.

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

Nombre de citoyens présents : 4

Donald Perron
Donald Perron, maire

Chantale Otis
**Chantale Otis, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière**

